



Région Centre

Direction des Ressources Humaines

Dossier suivi par
Corine JOUHANNEAU – poste 3026

DGRH/CJ/VB - SMut 2009-025

CFDT : I Valmaggia
CGT : B Rousset
FO : J Grynia - A Contini
FSU : J Theurier
UNSA : J Bidault – O Diarra

Orléans, le 7 juillet 2009

Madame, Monsieur,

Je tenais par ce courrier à vous confirmer les éléments et les termes qui fondent notre accord concernant la thématique « revalorisation des régimes indemnitaires des agents de notre collectivité », en conclusion des réunions de négociation qui se sont terminées le 2 juillet dernier.

Je souhaite, une nouvelle fois, souligner que cet accord s'inscrit dans la poursuite de notre dialogue social constructif, serein et responsable. J'avais affirmé en début d'année ma volonté de revaloriser les plus bas salaires, et affiché dès le printemps l'ouverture de discussions anticipées sur le régime indemnitaire, avec des mesures effectives dès la rentrée de septembre.

Nous avons trouvé ensemble, collectivité et représentants de l'intersyndicale, des points d'accord qui offrent à tous les agents une évolution du régime indemnitaire.

Les principes suivants fondent notre accord pour les prochaines années :

- Rendre lisible le régime indemnitaire et mieux communiquer sur celui-ci via Oasis (publier le rapport du CTP sur le régime indemnitaire),
- Réduire autant que possible les écarts de régime indemnitaire entre les différentes filières,
- Mesurer l'écart entre le régime indemnitaire plancher et celui plafond ; et définir un écart maximal,
- Mener un travail en profondeur sur les métiers,

S'agissant de la revalorisation des régimes indemnitaires : Le calendrier de mise en œuvre et les évolutions sont rappelés ci-dessous :

- Au 1^{er} septembre 2009 :
 - Revalorisation d'un point du taux d'IAT pour l'ensemble des agents de catégorie C (environ 38 € bruts mensuels)
 - Revalorisation des régimes indemnitaires des agents de catégorie B de la filière technique dans la limite légale (environ 29 € bruts mensuels)

- Alignement du régime indemnitaire des agents de catégories B des filières administratives et culturelles, sur celui des agents du cadre d'emplois des contrôleurs, avec le maintien de 2 niveaux (progression de 45 € à 75 € bruts mensuels environ)
 - Revalorisation des régimes indemnitaires des agents de catégorie A relevant du cadre d'emplois des attachés (attaché, attaché principal, directeur territorial + filière culturelle) de 10 % et d'ingénieur (ingénieur, ingénieur principal) de 5 %. Ce qui équivaut à environ 40€ bruts mensuels.
- Au 1^{er} septembre 2010 :
 - Revalorisation d'un point du taux d'IAT pour les agents des lycées de catégorie C (38 € bruts mensuels)
 - Revalorisation des régimes indemnitaires des agents de catégorie A des filières administratives et culturelles de 10%, Ce qui équivaut à environ 40€ bruts mensuels,
 - Pour environ 25 agents de catégorie A, prise en compte de contraintes spécifiques (réunions tardives récurrentes)
 - Au 1^{er} septembre 2011 :
 - Revalorisation d'un demi-point d'IAT pour l'ensemble des agents de catégorie C (19€ bruts mensuels environ)

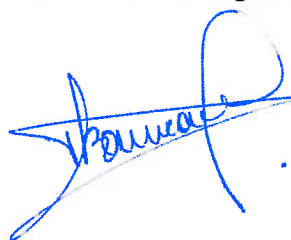
Ainsi, au 1^{er} septembre 2011, l'ensemble des agents de catégorie C de la collectivité bénéficie au minimum d'un niveau d'IAT à 5,5 et 6 pour les agents des équipes mobiles (maintien d'un demi-point d'écart en leur faveur à chaque palier)

L'ouverture d'une renégociation du régime indemnitaire est prévue en septembre 2012.

Cette évolution du régime indemnitaire s'inscrit dans la politique des ressources humaines pour la période 2009-2011, définie par l'exécutif régional et Jean Germain, premier Vice-président, délégué aux ressources humaines. Celle-ci a déjà amené une forte amélioration concernant les avancements de grade et la mise en œuvre va continuer, au fil d'un dialogue social organisé autour de thématiques fortes et concertées.

L'aboutissement de cette démarche permet de trouver un juste équilibre entre les attentes des personnels, les impératifs du pilotage et d'animation de la collectivité, et une gestion financière responsable de notre Région.

Le Président du Conseil régional du Centre,



François BONNEAU